

Circulaire n° DHOS/MOPRC/RH1/2009/299 du 28 septembre 2009 relative au programme hospitalier de recherche infirmière pour 2010

28/09/2009

Le ministère chargé de la santé souhaite accompagner le développement de la recherche en soins infirmiers. Cette circulaire a pour objet de lancer un programme hospitalier de recherche infirmière (PHRI), pluriannuel (trois ans), au titre de l'année 2010, destiné à promouvoir la recherche en soins infirmiers dans les établissements de santé. Ce programme s'adresse exclusivement aux infirmiers et infirmières diplômés d'Etat ou personnes habilitées légalement à exercer la profession infirmière en France, quelle que soit leur fonction. Ainsi ces projets peuvent également concerner les infirmiers ou infirmières spécialisées en matière de puériculture, d'anesthésie ou de bloc opératoire et l'encadrement infirmier.

Date d'application : immédiate
NOR : SASH0922415C

Classement thématique : Etablissements de santé

Résumé : Un appel à projets relatif au programme hospitalier de recherche infirmière (PHRI) est lancé pour l'année 2010 auprès des établissements de santé - Description des procédures de l'appel à projets - Modalités et délais de constitution des dossiers de réponse à l'appel à projets.

Mots clés : Programme hospitalier de recherche infirmière- PHRI - appel à projets d'une durée de trois ans- établissements de santé. MIGAC.

Annexe 1 : Thèmes PHRI 2010
Annexe 2 : Fiche de résumé et description détaillée du projet de recherche
Annexe 3 : Fiche d'avis de la direction de l'établissement de santé coordonnateur
Annexe 4 : Calendrier prévisionnel

Vous pouvez consulter cette circulaire, en version PDF